

Levinoff-Colbex : La Régie rejette la demande d'enquête

par Sonia Dumont

Le 30 juillet 2010, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) rejetait la demande de l'Association de défense des producteurs de bovins du Québec d'enquêter sur la gestion de l'abattoir Levinoff-Colbex. Elle a conclu « à l'inexistence de quelque motif pouvant justifier la demande d'enquête recherchée ». Du même coup, la demande de suspension de la perception de la contribution de 53,86 \$ est rejetée. La RMAAQ donne un signal clair aux producteurs : la contribution est légale. Cette décision va dans le même sens que celles rendues en juillet dans les dossiers des fermes qui étaient en défaut de paiement. En effet, la RMAAQ a ordonné aux producteurs en défaut, le paiement des factures acheminées par la Fédération depuis 2008. Dans la foulée, elle a également avisé tous les producteurs en défaut de paiement de la procédure qu'elle a établie pour régler l'ensemble des dossiers. Le montant réclamé étant dû et exigible maintenant, les intérêts continuent à courir.

La Fédération est satisfaite des décisions rendues par la RMAAQ qui confirme que « la Fédération a agi avec beaucoup de rigueur, de clarté et de transparence auprès des producteurs de bovins de réforme tout au cours de l'acquisition et de l'exploitation de l'abattoir Levinoff-Colbex S.E.C. ». C'est le devoir de la Fédération d'informer les producteurs et la RMAAQ a reconnu que « les éleveurs ont bénéficié d'une information soutenue et continue sur la situation financière de l'abattoir et sur ses opérations ». La Fédération entend continuer à informer l'ensemble des producteurs et à améliorer, si possible, l'information transmise.

LA PERCEPTION : ÉTAT DES LIEUX

À ce jour, la contribution spéciale perçue auprès des producteurs de veaux d'embouche et des producteurs de bovins de réforme a permis d'amasser 12,2 M\$. On sait que ce montant sert à rembourser le prêt que la Fédération a contracté afin d'injecter 30 M\$ dans l'entreprise. À cela, il faut ajouter les frais initiaux de l'emprunt ainsi que les frais de perception et les frais d'intérêts. La très grande majorité des producteurs laitiers ont déjà réglé leurs factures 2008 et 2009. Le taux de perception pour l'année 2008 s'élève à 98,4 % et à 96 % pour l'année 2009. Aussi, à ce jour, près des deux tiers des producteurs laitiers ont déjà réglé leur facture 2010. Dans le secteur veau d'embouche, puisque la contribution est directement retenue sur les compensations d'ASRA, le pourcentage de la perception s'élève à 100 %.

MRS, 1^{ER} VERSEMENT

L'entreprise Levinoff-Colbex vient de recevoir un premier chèque de près de 2,3 M\$ (2 275 522,70 \$) du gouvernement fédéral dans le cadre de son Programme de compétitivité des abattoirs. C'est le premier des deux versements prévus pour l'année 2010. Un deuxième versement est prévu début 2011 pour une aide totale approximative de 4 M\$. En ce moment, fonctionnaires, équarisseurs, entreprises d'abattage, toute l'industrie travaille conjointement à trouver des solutions afin de réduire les frais de gestion des MRS. Mais, ne nous faisons pas d'illusion : tant que la réglementation canadienne demeure inchangée, il y aura toujours des frais liés à l'écart de compétitivité entre le Canada et les États-Unis. L'aide gouvernementale fédérale devra être au rendez-vous dans les années à venir pour compenser les coûts d'application de son règlement sur les MRS. Il y va de la pérennité de l'industrie canadienne de l'abattage des bovins de réforme.

Amas au champ, le travail accompli porte ses fruits!

par Nathalie Côté

Le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA), adopté par le Conseil des ministres le 7 juillet dernier, est entré en vigueur le 5 août. Il sera dorénavant permis à toutes les exploitations agricoles, peu importe le type de production, le nombre d'animaux ou la situation géographique de la ferme, de stocker le fumier solide en amas dans un champ cultivé. Les amas au bout de l'étable (tas de fumier) ne sont permis que pour les exploitations dont la production annuelle de phosphore est de 1600 kg ou moins. Toutes les autres doivent entreposer le fumier dans une structure étanche ou faire des amas au champ.

Les projets de recherche réalisés au cours des quinze dernières années ont permis de caractériser de façon exhaustive l'impact environnemental des amas. C'est d'ailleurs un des piliers sur lequel le ministère s'est appuyé pour proposer les modifications au REA. Rappelons que les producteurs de bovins ont été au cœur du développement des connaissances sur les amas au champ. Mentionnons, entre autres, les recherches réalisées tant chez les producteurs qu'à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) et le projet de suivi des producteurs utilisant cette technique. N'oublions pas non plus les nombreuses représentations auprès des ministères concernés et la participation aux comités d'experts. Pour plus d'information sur la modification réglementaire, consultez le www.mddep.gouv.qc.ca.

Un C. A. estival dans Lanaudière

par Gaëtan Bélanger



Le conseil d'administration de la Fédération a tenu sa rencontre estivale dans la région de Lanaudière. Orchestrée par le Syndicat des producteurs de bovins de la région hôte, cette rencontre a été menée sous le signe de la complicité. C'est l'image que les élus de notre Fédération retiendront de leur séjour dans la belle région de Lanaudière dont les potentiels touristique et agricole sont tout à fait exceptionnels.

Les visites des fermes, toujours appréciées, permettent à nos élus de voir de visu, la réalité de la production bovine de la région visitée. Les échanges et le travail de nos administrateurs s'en trouvent enrichis pour le reste de l'année. Quand on connaît mieux la réalité de nos collègues, les décisions se prennent de façon plus éclairée.

Le syndicat a été particulièrement efficace dans l'organisation et le déroulement des activités régionales, soit par le choix de la programmation, et le soutien logistique infaillible.

Nous tenons à remercier les premiers artisans de ce succès, les élus, les employés, ainsi que les familles et amis des fermes hôtes qui ont mis la main à la pâte afin de couronner de succès ces visites et tout notre séjour.

Il ne fait aucun doute que nous garderons tous un souvenir des plus agréables de notre séjour. Une nouvelle fois, au nom de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, nos remerciements les plus sincères au Syndicat et au comité d'organisation pour leur bel accueil.

Nouveau service de pesées supervisées en installation et hors installation

par Eve Martin

La pesée supervisée en installation (dans les encans) et hors installation (pesée camion) est un nouveau service qui a été mis en place pour répondre aux nouvelles exigences de la Financière agricole du Québec (FADQ) dans le produit Veaux d'embouche de l'assurance stabilisation. Ceci afin de permettre aux producteurs de recevoir une compensation sur l'ensemble des livres du veau commercialisé (aucun plafonnement de poids).

Voici les types de vente qui requièrent une pesée supervisée :

- ➔ Vente hors Québec avec des intervenants non reconnus par la FADQ;
- ➔ Vente directe avec un intervenant non reconnu par la FADQ (ex. : courtier de veaux d'embouche), peu importe le lieu de destination des animaux;
- ➔ Vente d'animaux pour la reproduction pour les producteurs assurés uniquement au produit Veaux d'embouche.

Ce nouveau service sera offert par les encans. Pour les pesées supervisées en installation, les producteurs doivent prendre rendez-vous avec l'encan de leur choix et les animaux se font peser à l'encan. Les informations sont transmises électroniquement à Agri-Traçabilité Québec (ATQ) et par la suite à la FADQ.

Comment fonctionnent les pesées supervisées hors installation?

- ➔ Le producteur appelle à l'encan pour prendre rendez-vous et planifier une pesée supervisée hors installation.
- ➔ Avant l'arrivée de l'agent de pesée, le producteur divise ses veaux à peser en trois groupes distincts, afin de se conformer aux modalités du programme de la FADQ : ➔ Moins de 500 lb; ➔ 500 à 750 lb; ➔ Plus de 750 lb.
- ➔ À son arrivée à la ferme, l'agent de pesée procède à la lecture électronique des identifiants ou, si c'est déjà fait, il doit valider 10 % ou au moins 5 identifiants lus électroniquement pour le producteur.
- ➔ L'agent de pesée compte le nombre de têtes pour chacun des groupes. Il valide le poids des veaux à l'intérieur de chaque groupe (+ ou - 50 lb d'écart par rapport à la moyenne).
- ➔ Un premier groupe est chargé à l'intérieur du camion et est pesé sur la balance certifiée retenue. Le billet de pesée est imprimé.
- ➔ L'agent de pesée complète le mémoire de chargement et fait signer le producteur et le transporteur.
- ➔ Les informations sont envoyées à l'encan et par la suite, elles sont transmises à ATQ.

La FADQ a déjà donné son accord de principe et nous sommes à finaliser les développements informatiques requis pour la transmission des données nécessaires au versement des compensations d'assurance stabilisation.

Des Portes ouvertes toujours populaires

par Sonia Dumont

Les huit fermes bovines participant à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec ont été prises d'assaut par des visiteurs, petits et grands, heureux d'aller à la rencontre des producteurs hôtes. Accueillis avec enthousiasme et chaleur, ces visiteurs sont retournés chez eux avec en tête plusieurs réponses à leurs questions.

Les producteurs et les bénévoles qui ont gravité autour de cet événement d'envergure ont su partager leur passion pour l'agriculture et transmettre de l'information sur leur mode de vie.

Afin de faciliter cette rencontre, la Fédération a distribué du matériel d'information sur les fermes bovines et laitières participantes. Au total, plus de 40 fermes ont reçu nos outils.

Nous avons reconduit le populaire concours provincial « Gagnez 100 lb de bœuf haché en répondant à des questions sur la production bovine ». Il a de nouveau généré une participation massive des visiteurs qui répondaient gaiement aux questions tout en apprenant sur la production bovine.

Les petits n'étaient pas en reste puisque le tirage d'un sac à dos à l'effigie de la Fédération était offert sur chaque ferme bovine participante. Les noms de tous ces gagnants seront annoncés dans la prochaine revue Bovins du Québec, dont la sortie est prévue à la mi-novembre.

À l'an prochain!



Expo-Bœuf et Congrès du bœuf 2010

par Jean-Sébastien Laflamme



L'édition 2010 du Congrès du Bœuf et Expo-Bœuf se déroulera du 8 au 10 octobre à Victoriaville. C'est sous le thème « Pour une production bovine nettement efficace » que le

Congrès du Bœuf propose, le vendredi 8 octobre, une journée de conférences données par des spécialistes du milieu bovin.

Les conférenciers aborderont des sujets variés, tant à l'échelle de la ferme, que de la filière. Il sera ainsi discuté du contrôle des coûts de production à la ferme, de l'efficacité alimentaire, des gaz à effet de serre en production bovine, de la filière du Québec dans le secteur nord-américain, ainsi que du développement de marchés.

Dans le cadre d'Expo-Bœuf, la Fédération tiendra cette année un kiosque axé sur les pratiques de biosécurité et le programme HACCP à la ferme Verified Beef Production (VBP).

De son côté, Expo-Bœuf accueillera une centaine d'exposants et plus de 400 animaux provenant de 10 races. Les jugements se dérouleront les 9 et 10 octobre.

Nouvelle grille dans le bovin de réforme

par Louis Blouin

Résultat de négociations entre la Fédération et les acheteurs de bovins de réforme, une nouvelle grille de classement et d'écart de prix pour les bovins de réforme est en vigueur depuis août 2010. Cette grille vise à ajuster notre système de classement face aux tendances actuelles du marché et de la concurrence nord-américaine.

Concrètement, deux modifications importantes ont été apportées. La première est l'apparition d'une nouvelle classe de vache (classe 9) qui inclut les vaches dont la condition se situe à mi-chemin entre une vache de classe 5 et une vache de classe 10. L'écart qui existait entre les classes 5 (prix de base) et 10 (- 0,20 \$/lb carcasse) est atténué grâce à la nouvelle classe 9 dont les vaches seront ajustées à - 0,10 \$/lb carcasse.

La deuxième modification est un ajustement de prix qui vient bonifier les vaches classées 5 qui ont un poids carcasse de 550 lb et plus. Les vaches classées 5 répondant à ce nouveau critère bénéficieront de l'ajustement de prix suivant : + 0,10 \$/lb carcasse et seront ainsi payées comme une classe 4. Vous pouvez accéder à la nouvelle grille en vous rendant dans la section Info-prix du site Internet de la Fédération (www.bovin.qc.ca/fr/info_prix/bovin_de_reforme_et_veau_laitier/quotidien.php) ou en contactant l'agence de vente des bovins de réforme.

Journée de réflexion stratégique des producteurs de veaux de grain

par Geneviève McKenzie

C'est vendredi dernier, le 10 septembre, que se tenait la journée de réflexion stratégique des producteurs de veaux de grain. Plus de 60 producteurs se sont donné rendez-vous à Drummondville afin d'identifier et de mieux comprendre les principaux enjeux pour l'avenir de leur secteur. Les participants ont échangé sur les différentes avenues possibles pour améliorer la production et la mise en marché des veaux de grain à court et à long terme. Les différents sujets abordés en atelier étaient : la mise en marché, la production et les historiques, la promotion et l'agence de vente. Les producteurs présents ont été très satisfaits de la rencontre et proposent de renouveler l'événement.

Le sursis du PPA de secours 2008-2009 prolongé

par Réal Daigle

La demande de la Fédération des producteurs de bovins du Québec a été entendue. Le gouvernement fédéral accorde un sursis additionnel pour le remboursement du Programme de paiement anticipé (PPA) de secours de la campagne 2008-2009.

Modalités du prolongement de 18 mois :

- ➔ Pour les 8 premiers mois (du 1^{er} octobre 2010 au 31 mai 2011) les mêmes conditions que le sursis précédent s'appliquent. Donc la partie actuellement exempte d'intérêt le demeure.
- ➔ Pendant les 10 mois suivants (du 1^{er} juin 2011 au 31 mars 2012) le producteur peut rembourser la totalité des sommes dues, selon un échéancier de versements prédéterminés. Pendant cette période, les intérêts porteront sur la somme totale due (taux de base moins 1 %).

Agriculture et Agroalimentaire Canada fera parvenir les documents nécessaires prochainement. La Fédération informera individuellement les producteurs concernés dans les plus brefs délais.

DES RETOMBÉES DE PLUS DE 1,5 M\$

Le sursis accordé aux producteurs de bovins pour le PPA de secours a des retombées importantes au Québec :

- ➔ Plus de 400 producteurs de bovins du Québec en bénéficient;
- ➔ Plus 39 M\$ de prêts octroyés, et ce, à des conditions avantageuses (une moyenne de 95 000 \$ par ferme), dont 22 M\$ sans intérêt et 17 M\$ au taux de base moins 1 %.

En considérant les taux d'intérêt offerts par les institutions financières en ce moment, la Fédération estime que les producteurs de bovins du Québec réaliseront des économies de plus de 1,5 M\$ en intérêt pour la période de 18 mois de sursis additionnel accordée. La Fédération a dû faire des démarches *in extremis* auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des conditions de sursis acceptables, notamment par le maintien de la condition « sans intérêt » pour la première tranche de 100 000 \$ de prêt.

NOTE : Les avances de PPA standards ne sont pas touchées par ce sursis accordé pour le PPA de secours. De plus, nous vous rappelons que pour chaque campagne de PPA, les producteurs peuvent obtenir un prêt pouvant atteindre 100 000 \$ sans intérêt et 300 000 \$ à un taux avantageux (le taux actuel est le taux de base moins 0,25 %). Le montant maximal prêté est calculé en fonction du nombre de têtes en inventaire. Pour plus de détails, les producteurs sont invités à contacter la Fédération.

Réorganisation du personnel à la Fédération



Nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination de M. Réal Daigle au poste de directeur général adjoint à la Fédération. Il demeure également gestionnaire du PPA. Réal est à l'emploi de la Fédération depuis 2002, à titre de directeur de la mise en marché des veaux de grain.

La Fédération a également procédé à quelques réaménagements. Ainsi, M. André Roy dirige dorénavant les agences de vente des veaux d'embouche et des bouvillons d'abattage. M. Paul Rouillard dirige l'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers ainsi que le l'agence de vente des veaux de grain. Finalement, M. Louis Hébert, qui dirige l'agence de vente des veaux de lait, devient également responsable du contrôle de la perception des contributions tout en maintenant la gestion du secrétariat de Réseau encans Québec (REQ).